Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 374

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260623

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'enfant sous le régime soviétique

Notes prises à une conférence de M. Méquet (B.I.T.) à l'Union des Femmes de Genève.

.. Dès sa naissance, tout est mis en œuvré pour ... Des sa naissance, tout est mis en œuvre poin faire de Penfant un camarade, puis un communiste. Aucune différence entre enfants de parents mariés ou non mariés; on fera de chacun d'eux un membre actif de la société, en s'efforçant de veiller à sa santé et à son éducation sociale. La mère a droit à un congé de huit semaines tent the fundament de la confection de la confection

avant et huit semaines après la naissance. Elle reçoit dès cet instant un sursalaire. La mortalité infantile a diminué: 16 % jusqu'à un an (Suisse 5,7 %; Hongrie 19 %; Roumanie 20 %); les logements défectueux restent la cause principale logements défectueux restent la cause principale des maladies qui atteignent le jeune âge. Les consultations pour nourrissons, soins aux mères, ont augmenté de 400 en 1925 à 1500 en 1931. 30,000 crèches et garderies existaient en 1925; îl y en a maintenant 190,000.

De plus en plus, l'Etat s'efforce de former l'enfant par les crèches; les parents vaquent à leurs occupations, à leurs loisirs même, et les enfants restent à la crèche, On estime à 11 milions le nombre des enfants oui passèrent par ces

lions le nombre des enfants qui passèrent par ces institutions en 1932 (sur 30 millions). On ap-prend à l'enfant des crèches des jeux, des occupations ménagères et domestiques. A l'âge sco-laire, on développe la propagande dans l'esprit des enfants; le grand centre d'intérêt, c'est le «tra-vail»; on lutte contre l'abus du merveilleux et van) s; on intre contre l'anus du intervenieux et on donne aux écoliers les habitudes de la vie sociale. Des camarades plus âgés les encadrent aux fêtes générales, telles que le ler mai, l'anniversaire de la Commune, de la révolution d'oc-

Sept années d'enseignement sont prévues. Depuis deux ans, l'instruction primaire est obliga-toire. Des vêtements et des vivres sont distribués aux écoliers indigents.

Pour faciliter le contact permanent avec la production, avec la vie réelle, les écoles sont sur le point d'être rattachées à des usines dans les villes, à des fermes-écoles à la campagne. Les organisations des jeunes pionniers (1/8 des éco-liers) ont une activité débordante, du point de vue politique; elles ont leur loi, leur éthique. vie collective, leur hymne: « Toujours

A 12 ans, l'enfant des champs peut entrer dans la vie productive; en ville à 16 ans. A 1 ans, pour travailler, il faut une autorisation de l'inspecteur du travail. L'horaire comprend 4 heures de besogne quotidienne, de 14 à 16 ans, et 6 heures de 16 à 18 ans. Le travail nocturne et les heures supplémentaires sont interdits, comme toute occupation dans une industrie dangereuse. Les apprentis sont suivis du point de vue médical et bénéficient de 4 semaines de congé. De 12 à 16 ans, l'organisation scolaire est encore inachevée, et beaucoup de vagabonds se recrutent par-mi les jeunes gens mal dirigés; la cause prin-cipale de l'état de choses actuel est la pénurie

des instituteurs.

Les institutions pour enfants délinquants et difficiles sont encore insuffisantes, faute de personnel bien préparé. Les juges des enfants examinent les cas de concert avec un médecin, un pédago-gue, un membre du parti communiste et un repréentant des organisations de jeunesse. L'éducation telle que les Soviets l'ont comprise

a pour but de former des propagandistes, des travailleurs. On va au-devant de la jeunesse pour la dresser à la rationalisation collective.

Nous n'avons pas le loisir de reprendre ici tous les points intéressants de l'exposé très objectif et documenté de M. Méquet.

Retenons cette tendance de rendre l'école vi-Retenons cette tendance de rendre l'ecole vi-vante, en la rapprochant des centres de travail: les usines, la ferme-école. Cette conception que Dewey, le célèbre philosophe et éducateur amé-ricain, a lui-même défendue, et qu'il relève avec une certaine admiration dans son récent livre sur l'éducation au pays des Soviets, ne peut que réjouir tous les partisans de l'école active, telle qu'on la prône aujourd'hui.

La surveillance médicale des apprentis, les con

La surveillance medicale des apprentis, les con-gés payés, l'organisation des tribunaux pour enfants, etc.. sont des mesures excellentes. Quant à la formation par les crèches, qui re-lègue en définitive la famille à l'arrière-plan, nous nous permettons de douter de sa bonne in-fluence sur le développement harmonieux de l'en-tre de les creaties enfants souffant. On sait combien les jeunes enfants souf-frent de l'absence de l'affection maternelle des qu'on les élève en masse. Or, aucune enquête, du moins à la connaissance de M. Méquet, ne nous renseigne sur les résultats de l'éducation telle qu'elle est comprise maintenant. Si les né-cessités de la production poussent l'U.R.S.S. à la désagrégation du foyer, nous ne pensons pas qu'il y ait là une formule heureuse du point de vue de l'éducation. Le jeune enfant, de multiples observations le prouvent, a un besoin profond de sa mère, et notre effort doit tendre, contraire-ment aux tendances soviétiques, à donner à tou-tes les mères le moyen de remplir leur véritable fonction. L. fant. On sait combien les jeunes enfants souffonction.



DE-CI, DE-LA

Le latin et l'éducation des jeunes filles.

Sujet de thèse, non seulement d'ordre pédago-Sujet de thèse, non seulement d'ordre pédagogique, mais encore féministe, que celui qu'a défendu avec une belle crânerie Mme Wiblé-Gaillard, le 18 février dernier, à la Faculté des
Lettres de l'Université de Cenève, pour obtenir
le doctorat ès lettres. Attaquée par quatre professeurs spécialistes, MM. André Oltramare, Jules Dubois. Pierre Bovet, et Ch. Bally, Mme
Wiblé a vigoureusement soutenu ses idées et ses
expériences, qui apporteront sans doute quelque
émoi dans les milieux pédagogiques, et sur lescuelles nous reviendons prochainement dans une quelles nous reviendrons prochainement, dans une étude spécialement consacrée à cette très intéressante thèse.

Une de nos abonnées nous prie d'attirer l'atten-tion de nos lectrices sur le soixantième anniver-saire récemment célébré du Collège Lucie-Berger, saire recemment celebre du College Lucie-Berger, à Strasbourg. Fondé en 1871, cette institution a constitué une remarquable pension-école pour la jeunesse féminine protestante d'Alsace qui y a trouvé pendant trois générations, non seulement une solide instruction, mais aussi une éducation sérieuse, développant la conscience et trempant les personnalités. Actuellement, ce collège toujours rattaché à l'œuvre des Diaconesses, qui l'a fondé, compte 550 élèves et 45 professeurs, et la liste des candidates recues aux divers examens officiels (baccalauréats, brevets d'enseignement, cours nor-mal pour froebeliennes) prouve que l'excellence de son enseignement est restée à la hauteur des traditions.

Une Association des anciennes élèves compte actuellement 700 membres, et nous ne serions pas étonnée qu'un certain nombre de nos lectrices se trouvât parmi elles.

Au temps de Nabuchodonosor.

Mme G. Tabouis, journaliste, archéologue et auteur d'ouvrages dont on a beaucoup parlé, n'est plus une inconnue pour ce journal, ni pour le public cultivé de Genève. Il y avait donc foule dans la salle de conférences du Musée pour l'entendre lorsqu'elle parla de la finance dans l'antique Rebulons. tique Babylone,

Ville éminemment matérialiste, ville où l'argent et toutes les transactions d'affaires occu-paient une place prépondérante, si bien qu'entre mille et mille briques gravées — témoignages vivants de leurs contrats et de leur correspon-dance — les Chaldéens n'en ont guère laissé que - témoignages trois qui soient des lettres d'amour. Cela,

trois qui soient des lettres d'amour. Cela, du moins, pour ce qu'on a retrouvé d'ans les fouilles. Les hommes de finance, à Babylone, étaient généralement des prêtres, qui s'entendaient fort bien à exploiter la crédulité des fidèles et à vivre utilitairement. Tel celui qu'évoqua la conférencière dans son brillant tableau d'un passé lointe d'autre d'autre de la celui qu'évoqua la conférencière dans son brillant tableau d'un passé lointe de la celui qu'evoqua la conférencière dans son brillant tableau d'un passé lointe de la celui qu'evoque la celui qu'evoque la celui qu'explorate de la celui qu'explorate de la celui qu'explaint de la celui qu'explorate de la celui homme attaché fortement aux biens de ce monde et qui épousa pour sa belle dot une fille hoiteuse.

Citons, à ce propos, une coutume qui montre éloquemment la situation peu enviable dés remmes dans la capitale du roi Nabuchodosor: à Babylone, jolies ou laides, elles se mariaient toutes. Mais comment. A l'âge voulu, certain jour de l'an, on les rassemblait comme du bétail et on les vendait à la criée. Les prix forts payés pour les favorisées de la nature servaient aux déshéritées physiquement à compenser leurs tares, et c'est ainsi que pas une ne restait sans époux. M.-L. P.

Correspondance

Une rectification à l'« Annuaire des Femmes suisses»

Bâle, février 1932.

Chère Rédactrice.

Chere Redactrice, Seriez-vous assez aimable pour prier de ma part celles de vos lectrices qui possèdent le der-nier volume de l'Annuaire des Femmes suisses (1930-31) de bien vouloir découper la rectifica-tion ci-après, concernant les droits des femmes dans le canton de Neuchâtel, et de la coller à la page 111 de ce volume, après le 2me paragra-phe concernant l'autorité tutélaire, paragraphe auquel cette rectification constitue en même temps un complément. En effet, quelques légères er-reurs se sont glissées dans la compilation des droits des femmes à l'éligibilité dans les Commissions municipales et cantonales, et dans les au-torités ecclésiastiques, erreurs que je tiens à rectifier ici.

Recevez, etc.

Elisabeth VISCHER-ALIOTH.

N.-B. - Outre les attributions qui lui sont

conférées par le Code civil suisse, l'autorité tutélaire a les compétences suivantes:
« L'autorité tutélaire est l'autorité compétente
pour procéder au jugement des mineurs âgés de
10 à 18 ans ou pour prendre à leur égard les
nesures disciplinaires prévues par la présente
loi ». (Loi concernant la repression des délits
commis par les mineurs. Du 31 mai 1917, Art. 2).
« Le président du Tribunal de district procède
à l'instruction des actions en divorce et en séparation de corps. (C. C. Art. 137 à 158). Pour
les débats au fond et le jugement de ces causes,
le président du Tribunal siège avec deux juges
désignés en la personne des assesseurs de l'autorité
tutélaire.» (Loi portant modification de l'organisation judiciaire. Du 7 avril, 1925. Art. 15).

14 femmes font partie de Commissions d'assis-

14 femmes font partie de Commissions d'assistance, d'hôpitaux, d'orphelinats, de chômage, de surveillance du cinéma.

Par contre, les femmes ne sont malheureusement pas éligibles en matière ecclésiastique, ni dans l'Eglise nationale, ni dans l'Eglise indépen-

pour le -



Conférences de Mme Vallé.

Conférences de Mme Vallé.

Cette année encore, Mme Vallé-Genairon, de Mácon, la distinguée présidente de la Fédération du Sud-Est de l'Union française pour le Suffrage féminin, a bien voulu venir à nous, affronter les températures glaciales de nos montagnes, pour faire entendre la voix du suffrage dans les cantons du Valais et de Fribourg.

Les devoirs de la femme d'aus juinourd'hui et Le rôle de la femme dans la famille et la société furent les sujets qu'elle développa successivement à Sion, Martigny, Bulle et Fribourg, Le public, très nombreux à chacune des conférences, tit captivé tant par l'éloquence et le charme des paroles de l'oratrice, que par la justesse des idées qu'elle exprimait, et des applaudissements prongés lui ont montré combien ses exposées qu'elle exprimait, et des applaudissements prontété appréciés. Même certains électeurs, pas ence entièrement acquis à l'idée du suffrage féminin, durent rendre hommage au bien-fondé et à a modestie avec laquelle Mme Vallé formule ses revendications. Des discussions intéressantes entoris entories suivirent la conférence en différents endrois. L'Association suisse pour le Suffrage féminin l'Association suisse pour le Suffrage féminin entories.

et courtoises suivirent la conférence en différents endroits.

L'Association suisse pour le Suffrage féminin exprime à Mme Vallé des remerciements chaleureux pour le grand effort qu'elle a fait, et le grand travail qu'elle a fourni durant ces quelques jours, passant d'une conversation à l'autre, d'une visite à la suivante, tachant de faire partager ses convictions aussi féminines que féministes à tous ceux qui ont cu le plaisir de l'approcher. Nos vœux sincères pour le succès de ses efforts la suivent chez elle, comme chez nous.

A. Leuch.

Nos lectrices nous sauront gré de réproduire ci-après quelques extraits d'un article publié par le Confédéré, de Martigny, au sajet de la confenence de Mme Vallé. (Rèd.)

... Autant, si ce n'est plus que l'homme, la femme prépare l'avenir de la race. C'est elle qui assume la plus large part dans l'éducation des enfants et qui contribue ainsi à en faire des citoyens. Et le pays sera demain ce que seront les enfants qu'on lui aura préparés. Vérité trop évidente.

citoyens. Et le pays sera demain ce que seront les enfants qu'on lui aura préparés. Vérité trop évidente.

La véritable et bonne politique — et non cette mesquine politicaillerie personnelle de disputes et de bas intérêts que Mme Vallé a flagellée en quelques traits de fine mais mordante ironie, — la vraie politique disons-nous, après la conférencière féministe, consiste à rechercher sincèrement, avec ardeur, les meilleures solutions aux problèmes capitaux d'importance universelle: l'éducation des jeunes, la protection de l'enfance maleureuse et abandonnée qu'il s'agit d'empêcher de choir prématurément dans le vice, la lutte contre les grands fléaux qui désolent l'humanité: paupérisme, tuberculose, alcoolisme, péril vénérien, prostitution, taudis, etc., foutes les plaies qui s'engendrent souvent les unes les autres.

... La mère des futurs soldats, par exemple, n'est-elle pas aussi bien que l'homme attentive aux efforts de notre pauvre humanité pour se prémunir contre le retour de la guerre, le plus atroces des fléaux, engendré par la malignité des hommes? La législation de la famille et celle ut divorce sont également d'un intérêt primordial pour la femme. Et les questions de bienfaisance, d'assistance, d'assurances sociales, pour la solution desquelles le sentiment doit s'harmoniser avec la raison, ne devraient-elles pas être familières aux dames comme aux messieurs?

C'est pour la femme cultivée, a dit Mme Vallé, une sorte de désertion et même de lâcheté, que de passer aujourd'hui avec une superbe indifférence à côté des plus importants problèmes contemporains, de la solution heureuse desquels dépend l'avenir de nos enfants.

A travers les Sociétés féminines

Union des Femmes de Genève

Union des Femmes de Genève.

Plusieurs conférences de genres différents viennent d'avoir lieu et sont encore annoncées. Signalons celles sur Genève aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIII siècles, obligeamment données par M. Louis Blondel, archéologue, au profit de la caisse de l'Union. Il fait bon, lorsqu'on habite la ville internationale par excellence, se retremper de temps à autre dans l'histoire de la cité, surtout lorsque celle-ci est présentée de façon vivante et attrayante, et accompagnée de belles projections lumineuses. Les faubourgs au XVe siècle, le Grenier à blé, la tour Baudet, d'autres lieux aimés, ont ainsi défilé devant nos yeux,
Samedi 13 février, après le thé mensuel, Mme-Henri Johannot fit une causerie pleine d'esprit, d'observation et de sens psychologique sur ce sujet: La responsabilité des parents dans la création des tlens entre frères et sœurs. L'entretien qui suivit cette conférence et qui fournit un échange de vues entre plusieurs mères de famille prouva une fois de plus l'utilité qu'il y a à entendre exposer certains sujets toujours à l'ordre du jour dans toutes les familles dignes de ce nom, R. B.

La nouvelle « Maison des Amies ». à Neuchâtel.

A Neuchâtel.

Après plus d'un demi-siècle d'existence, le Home des Amies de la Jenne Fille de Neuchâtel, le plus ancien de la Suisse, vient d'être complètement rénové, et les « Amies » ont conviè à son inauguration les autorités cantonales et commiales, ainsi que les représentantes de diverses. Sociétés féminines. Cette utile institution n'a pas quitté l'antique et belle maison de la Pronenade Noire. Pourtant il y a loin, de l'ancien « Secours » — Mme Bouvier lit quelques articles du règlement d'alors qui donnent une idée de son austérité — à la demeure actuelle, avec ses chambres pimpantes et claires, tout ensoleillées, et répondant aux exigences de l'heygiene moderne. Il ne s'agit plus, d'ailleurs, d'y loger pour un court stage des domestiques en quête de place, mais des écolières, des employées de bureau ou de magasin, etc. Salle à manger, bureaux, tout a été embelli. Une heureuse innovation est constituée par une salle du rez-de-chaussée mise à la disposition de toutes les jeunes filles qui veulent y passer leurs loisirs.
C'est dans cette salle que s'est déroulée, le

reuse minorance du rez-de-chaussée mise à la disposition ue toutes les jeunes filles qui veulent y passer leurs loisirs. C'est dans cette salle que s'est déroulée, le 26 février, la cérémonie d'inauguration. Ouverte par Mme Michaud, présidente, elle fut continuée par une méditation religieuse de M. S. Robert, pasteur, et un discours de Mie Dutoit, présidente de l'Union suisse des Amies de la Jeune-Fille. Mme Etienne Bauer, chanta d'une voix séra-phique un air de Haendel, et M. Perrin, président du Conseil Communal, félicitant les «Amies» d'avoir mené à bien leur entreprise, se plut à reconnaître les services rendus à la cité par l'initiative privée, et sepécialement par celle des femmes. En leur rendant hommage, les suffragistes ne peuvent s'empécher de joindre à leurs vœux de prospérité le souhait de voir ces services reconnus et amplifiés par des droits correspondants.

Carnet de la Quinzaine

Mercredi 9 mars:

LAUSANNE: Lycéum-Club, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: Aperçu d'instruction civique, par M¹⁰ Linette Comte, avocate,

Vendredi 11 mars:

GENÈVE: Station d'émission Radio suisse-ro-mande: 17 h. 15 à 17 h. 30: Les femmes et le cinéma, causerie par M^{me} Dreytus-Barney (Paris), présidente de la sous-Commission du Cinéma du Conseil International des Fem-

FLEURIER: Salle du Musée, 20 h. 15: Le Banc-des Mineurs, film suffragiste en un prologue-et quatre parties. Commentaire par Mme Er-nest DuBois.

Mercredi 16 mars:

LAUSANNE: Lycéum-Clüb, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: Apercu d'instruction civique, par M™ Linette Comte. NEUCHATEL: Restaurant sans alcool, 20 h. pré-cises: Dernière séance du Cours de droit usuel de Mue Tell Perrin, lic, en droit: Droits de succession. — The après la séance.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

FIANCÉES!

Vous désirez certainement acquérir un trousseau de très belle vous desirez certainement acquerii un nousseau de res bene toile, pouvant durer longtemps et d'un bon goût éprouvé, et vous voudrez qu'il soit richement brodé et d'une exécution

Il est de votre intérêt de profiter de mes prix très réduits pour effectuer vos achats. Pour réaliser ce désir adressez-vous à

MAX MAIER .. 49, Rue du Rhône. (IIIme) .. Genève .. Tél. 52.730 Echantillons et voyageurs à disposition